

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 19 novembre 2010**

**Objet : Personnel : taux de promotion interne**

L'an deux mille dix, le dix neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le neuf novembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mme Monique BOULESTIN  
Mr Arnaud BOULESTEIX  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Jean-Claude FAUVET  
Mr Eric JEANSANNETAS  
Mr Philippe BAYOL

Conseiller Régional du Limousin  
Maire adjoint de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne  
Vice-Président de Conseil Général de la Haute-Vienne  
Vice Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Sont excusés :

Mme Ghislaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)  
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)  
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)  
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)  
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin  
Conseiller Régional du Limousin  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury  
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Les deux agents en poste occupant le grade d'ingénieur territorial sont promouvables à l'avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) a été saisi pour qu'il émette un avis sur le taux de promotion à l'avancement au grade d'ingénieur principal.

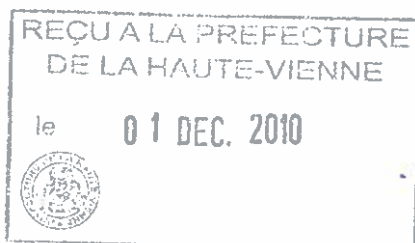
Dans la mesure où l'un des deux agents ne fera plus partie des effectifs de DORSAL en fin d'année (départ en retraite), le taux a été proposé à 50%.

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le jeudi 4 novembre et a émis un avis favorable, à la majorité.

Selon la procédure administrative, le comité syndical doit se prononcer sur ce même taux de promotion.

Ensuite le Syndicat Mixte saisira la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) du Centre de Gestion en vue de la modification du tableau de ses effectifs.

***Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion à l'avancement au grade d'ingénieur principal à 50%.***



Fait à Limoges, le 19 novembre 2010

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

